



**PRÉFET
DE LA SOMME**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Secrétariat général
Service de coordination des politiques interministérielles
Bureau de l'environnement et de l'utilité publique**

**AUTORISATION UNIQUE
MODIFICATION NON SUBSTANTIELLE**

Le préfet de la Somme donne acte à la SAS Les vents de Picardie, dont le siège social est sis 71 Rue Jean Jaurès - 62575 BLENDECQUES, de sa déclaration du 21 décembre 2023 concernant une demande de modification d'un parc éolien comprenant huit éoliennes et trois postes de livraison, situé à BAYONVILLERS, LAMOTTE-WARFUSÉE, MARCELCAVE et WIENCOURT-L'ÉQUIPÉE.

La modification concerne la suppression du poste de livraison n° 3.

Cette modification n'est pas considérée comme substantielle au titre des articles L. 181-14 et R. 181-46 du code de l'environnement.

Le présent donner acte pourra être opposé à la SAS Les vents de Picardie lors des contrôles qui seront réalisés par l'inspection des installations classées.

Amiens, le 25 JAN. 2024

Pour le préfet et par délégation,
le chef de service

Gaëtan COUPLET